

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 28 JUIN 2019 À 9 H 00.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal – modifications
4. Embauche – directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs
5. Embauche – journalier manœuvre remplaçant
6. Camp de jour estival 2019 – camps spécialisés – tarification et embauche – ajout
7. Reclassification TECQ 2014-2018 – services professionnels – mandat
8. Prolongement du réseau d'eau potable – rang Sainte-Julie :
  - a) services professionnels – mandat
  - b) programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – demande d'aide financière
9. Levée de la séance

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

Absences motivées :

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

**1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 9 h 00.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

384-06-2019

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

385-06-2019

**3. Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal – modifications**

ATTENDU QU'aux termes de la résolution 269-05-2018 adoptée à la séance du 9 mai 2018, le conseil municipal a adopté un document sur la *Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal*;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 2.9 dudit document;

ATTENDU la recommandation de la Commission des finances quant à la modification de cet article;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De remplacer l'article 2.9 du document *Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal*, par le suivant :

«2.9 Direction du service de la culture, des communications  
et des loisirs classe 3 ».

**4. Embauche – directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs**

386-06-2019

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Lagacé au poste de directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

Que le début de l'emploi de monsieur Lagacé soit fixé au 5 août 2019;

Que le salaire de monsieur Mathieu Lagacé soit fixé à 9 % du minimum de la classe 3 établie à l'intérieur de la politique *Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal* de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en reconnaissance de ses dix-huit (18) années d'expérience municipale;

Que l'article 16 de ladite politique, relatif au lieu de résidence, ne s'applique pas à l'embauche de monsieur Lagacé;

QUE la Ville accorde à monsieur Lagacé quatre (4) semaines de vacances payées dès la première année;

QUE l'embauche de monsieur Mathieu Lagacé comme directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs soit soumise à une période de probation d'un an à compter du début de son entrée en fonction.

387-06-2019

**5. Embauche – journalier manœuvre remplaçant**

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de journalier manœuvre remplaçant au service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation du 27 juin 2019 de monsieur Jacques Boivin, directeur du service des travaux publics, relativement à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'embaucher monsieur Stéphane Couillard à titre d'employé journalier manœuvre remplaçant au service des travaux publics, à compter du 2 juillet 2019, au salaire fixé à la grille salariale de la convention collective en vigueur;

388-06-2019

**6. Camp de jour estival 2019 – camps spécialisés – tarification et embauche – ajout**

ATTENDU QUE, par ses résolutions numéros 235-04-2019 et 312-05-2019, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a fixé la tarification des camps spécialisés offerts au camp de jour 2019 et a procédé aux embauches du personnel;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter un ajout à ces camps spécialisés, selon la recommandation du 9 mai 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'ajouter un camp spécialisé en cheerleading du 19 au 23 août 2019 comme suit :

Activité	Revenus	Dépenses
Camp de cheerleading	7 part. X 86,50 \$ = 605,50 \$ 50 % = 609,50 \$	Animateur : Ludevick Duguay-Malette 20 \$ /h x 35 h = 700 \$ Animateur S de Garde = 150 \$ A.S. = 160 \$ Matériel = 150 \$ Frais d'administration = 55 \$ Total = 1 215 \$
Min. 7 Max. 12		

389-06-2019

**7. Reclassification TECQ 2014-2018 – services professionnels – mandat**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire procéder à la reclassification des projets à l'intérieur de l'enveloppe TECQ 2014-2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme comptable dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater DCA comptable professionnel agréé inc. pour procéder à la reclassification des projets à l'intérieur de l'enveloppe TECQ 2014-2018, le tout selon l'offre de services datée du 25 juin 2019 qui prévoit des honoraires de 3 200 \$, taxes en sus, ainsi qu'un montant additionnel de 500 \$, taxes en sus, pour compléter le formulaire de la programmation révisée des travaux le cas échéant;

Que ce mandat soit accordé conditionnellement à ce que DCA comptable professionnel agréé inc. s'assure au préalable de l'admissibilité de la Ville à la requalification des projets effectués pour la TECQ 2014-2018.

**8. Prolongement du réseau d'eau potable – rang Sainte-Julie – services professionnels – mandat**

390-06-2019

ATTENDU QUE la Ville s'est vu refuser une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) compte tenu que le projet de prolongement du réseau d'eau potable sur le rang Sainte-Julie n'était pas complètement défini;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénierie afin de définir plus amplement le projet de prolongement du réseau d'eau potable sur le rang Sainte-Julie, incluant l'obtention de toutes les autorisations gouvernementales requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la proposition de GBi experts-conseils inc. pour procéder au relevé topographique complet, à la conception, les plans et l'estimation préliminaire ainsi que la préparation de la déclaration de conformité pour le MELCC se rapportant au projet de prolongement du réseau d'eau potable sur le rang Sainte-Julie, le tout selon l'offre de services datée du 25 juin 2019 qui prévoit des honoraires de 12 100 \$, taxes en sus.

**9. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – prolongement du réseau d'eau potable sur le rang Ste-Julie – demande d'aide financière**

**391-06-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'eau potable sur le rang Ste-Julie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville déclare avoir pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle relativement à son projet de prolongement du réseau d'eau potable sur le rang Ste-Julie;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus dans le cadre de ce projet;

QUE la Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation et le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs audit projet dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), sous-volet 1.2.

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**392-06-2019**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 9 h 15.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse